



**SYNDICAT FORCE OUVRIERE**  
des personnels du Département  
du HAUT-RHIN



Colmar, le 30 avril 2020

Madame la Présidente  
Conseil départemental du Haut-Rhin  
100 avenue d'Alsace  
68000 COLMAR

OBJET : Prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 6 avril dernier, notre organisation syndicale a attiré votre attention sur la possibilité d'accorder une prime exceptionnelle aux agents de notre Collectivité afin de récompenser leur exceptionnel engagement dans cette période difficile. Par retour de mail, vous nous avez informés que cette possibilité était actuellement à l'étude et que vous ne manquerez pas de revenir vers nous le moment venu pour en échanger.

A l'issue du Conseil des ministres du 15 avril dernier, le ministre de l'Action et des Comptes Publics a confirmé que les employeurs territoriaux disposeraient de la responsabilité pleine et entière de définir à la fois les bénéficiaires et les montants de la prime dans la limite de 1000 euros nets. Il a aussi précisé que ces primes ne supporteraient aucunes charges.

Publiée le 25 avril 2020, la 2<sup>ème</sup> Loi de finances rectificative pour 2020 est venue instaurée le cadre législatif de cette prime, laquelle pourra concrètement être versée aux agents publics territoriaux particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Comme nous vous l'indiquions dans notre précédent courrier, nous pensons que les agents du Département du Haut-Rhin qui ont continué à assurer leurs missions, y compris nos collègues assistantes familiales si souvent oubliées, pourraient bénéficier de cette prime exceptionnelle.

Il conviendrait également, comme l'a souligné le secrétaire d'Etat en charge de la Fonction Publique, d'inclure en tant que bénéficiaire de cette prime, les agents qui ont effectivement télétravaillé, souvent avec leurs propres moyens et dans des conditions parfois très difficiles, supportant accessoirement des frais pour assurer l'indispensable continuité du service.

Nous rappelons qu'une attention toute particulière pourrait également être envisagée à l'égard des agents qui ont été exposés directement au public sur site ou à l'occasion de visites à domicile par exemple. De même, nous pensons que les agents qui ont tenu leur poste au quotidien en présentiel mériteraient aussi d'être distingués.

**Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53**  
**@ : [contact@fodpt68.fr](mailto:contact@fodpt68.fr)**

[www.fodpt68.fr](http://www.fodpt68.fr)



**Inscription Newsletter :**  
<http://www.fodpt68.fr/contact/>

De nombreux acteurs de la vie publique estiment aujourd'hui que la sortie de crise ne peut passer que par un dialogue social renforcé dans lequel les organisations syndicales représentatives ont toute leur place. Le syndicat FO des personnels du Département du Haut-Rhin a su démontrer sa capacité à proposer des solutions dans bien des domaines à l'occasion de cette crise. C'est dans ce contexte que nous nous tenons une fois encore à votre disposition pour échanger sur les bénéficiaires ainsi que les différents montants de prime qui pourraient leur être alloués.

Dans cette attente, veuillez recevoir, Madame la Présidente l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le syndicat FOdpt68  
Le secrétaire général



Christophe ODERMATT

**Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53**  
**@ : [contact@fodpt68.fr](mailto:contact@fodpt68.fr)**

[www.fodpt68.fr](http://www.fodpt68.fr)



[/fodpt68](https://www.instagram.com/fodpt68)



**Inscription Newsletter :**  
<http://www.fodpt68.fr/contact/>